

**Séance du jeudi 06 avril 2023**

**Membres en exercice : 11**

Nb de présents : 8  
Nb de représentés : 3  
Nb de vote exprimés : 11  
Nb de vote pour : 11  
Nb de vote contre : 0  
Nb d'abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal LABRO,  
Date de la convocation:30/03/2023

**Présents :** Pascal LABRO, Robert FAURE, Laurent BEREAU, David PATEAU, Jérémy CUSSEAU, Sarah BRUNELLOT, Dominique PEYTOUREAU, Marie MIRAMON

**Représentés :** Quitterie DUCLOT, Xavier BLOND, Thierry MARQUE

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Madame Marie MIRAMON

**2023\_DE\_04\_08 - Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT CONCERNANT LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 29 mars 2022, le Conseil Municipal a approuvé le principe du projet de réhabilitation d'un local communal pour mettre à disposition des associations.

**Les travaux envisagés prévoient :**

- un lot maçonnerie : pour 3 179.00€ HT soit 3 814.80€ TTC
- un lot menuiserie : pour 5 358.00€ HT soit 5 652.70€ TTC
- remplacement de la poutre du plafond : pour 887.00€ HT soit 975.70€ TTC
- un lot isolation et menuiseries intérieures : pour 7 954.00€ HT soit 9 544.80€ TTC
- un lot carrelage : pour 9 012.75€ HT soit 9 012.750€ TTC
- un lot électricité : pour 8 790.00€ HT soit 10 548.41€ TTC
- un lot plomberie : pour 10 050.00€ HT soit 10 050.00€ TTC
- un lot peinture : pour 5 753.00€ HT soit 6 328.30€ TTC
- cuisine : pour 4 590.57€ HT soit 5 213.00€ TTC

**Montant total des travaux : 56 360.27€ HT**

Au regard des subventions mobilisables Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention au titre de réhabilitation d'une maison des associations à hauteur de 25% du montant global hors taxe soit une subvention de 11 272.05 €



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à déposer la demande de subventions sus-mentionnée, l'engagement des travaux restant suspendu au montant des subventions perçues.

Fait les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Pascal LABRO



RF Sous-Préfecture de LIBOURNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/04/2023 033-213303753-20230406-2023_DE_04_08-DE